

Compte-rendu de séance du Conseil municipal de BRIE-ET-ANGONNES du 16/05/2017 (Sous réserve de l'approbation définitive)

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de BRIE-ET-ANGONNES, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le 16 mai 2017, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire. Date de convocation des Conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie le 10 mai 2017. L'information a été également relayée sur le site Internet et les panneaux lumineux de la commune.

Présents : Mmes Nicole BOULEBSOL, Madeleine BONZI, Édith CARRÉ, Sylvie DI VINCENZO, Rachel LIAUD, Martine REBOUL. MM. Bernard CHARVET, Serge BOZZARELLI, Jean-François EXCOUSSEAU, Bernard GALLE, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Fabrice LAURENT, Xavier VIGOUROUX.

Excusés : Mme Sylviane BIZET, Brigitte JOURDAN, MM. René SESTIER, Claude SOULLIER.

Absente : Mme Sylvia RAMBAUD FACAL

Procurations : Mme Sylviane BIZET a donné procuration Mme Edith CARRE, M. Bernard CHARVET a donné procuration à Mme Nicole BOULEBSOL, Mme Brigitte JOURDAN a donné procuration à M. Serge BOZZARELLI, Mme Rachel LIAUD a donné procuration à M. Nicolas GROJEANNE.

Remarques : **M. Bernard CHARVET est arrivé à 19 heures 05. M. Xavier VIGOUROUX est arrivé à 19 heures 20. Mme Rachel LIAUD est arrivée à 19 heures 55. Les procurations ont été utilisées par les mandataires, selon besoin.**

Les conditions à l'article L2121.17 étant remplies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un **secrétaire** pris au sein du Conseil municipal. **M. Dominique JAIL**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. **M. Patrice DORE**, Directeur Général des Services, a été nommé comme **secrétaire auxiliaire**.

Ordre du jour : Lecture des procurations. Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2017. Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire. **ADMINISTRATION**. Mise à jour du règlement d'utilisation des salles communales et du guide de procédure de soutien à la vie associative. **FINANCES**. Attribution des subventions aux associations pour 2017. Participation aux frais de scolarisation des enfants de la commune accueillis à l'école d'Herbeys pour l'année 2016-2017. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Tarification du droit de stationnement d'un commerce ambulancier sur le domaine communal. Gratuité d'un mois de loyer pour un locataire en contrepartie de la réfection de la peinture de l'appartement. Présentation du rapport conclusif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole des 06/04/2017 et 02/05/2017. **DIVERS**. Présentation du rapport sur le déploiement du compteur Linky sur le territoire par la commission communale

En l'absence de Monsieur le Maire empêché en début de séance, Madame Nicole BOULEBSOL, Maire-adjointe, ouvre la réunion à 19 heures et constate que le quorum est atteint. Elle présente les excuses de Monsieur le Maire qui assiste à la Conférence métropolitaine des Maires dont la réunion est sur le point de s'achever.

Validation du compte-rendu de la séance du 28/03/2017

Madame la Maire-adjointe met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique qui est approuvé.

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire

Conformément à la délibération du 07/04/2014 par laquelle le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences, Madame Nicole BOULEBSOL donne lecture des délégations utilisées par Monsieur Bernard CHARVET, se résumant comme suit :

Liste des marchés publics conclus entre le 28 mars et le 16 mai 2017

Date	Type	Tiers	Objet	Montant €HT
18/04/2017	Marché de travaux	DI ENVIRONNEMENT	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 00 - Désamiantage	23 276,70 €
18/04/2017	Marché de travaux	SARL BONIN	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 01 – Démolition	10 680,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	TDMI	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 02 - Gros œuvre	296 898,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	MANCA Bruno Charpente	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 03 - Ossature bois – couverture – zinguerie	261 900,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	LE'ETANCH	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 04 - Etanchéité	74 406,90 €
18/04/2017	Marché de travaux	MEANDRE OGGI	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 05 - Menuiseries - occultations – mobilier	233 613,55 €
18/04/2017	Marché de travaux	SIDC	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 06 -Doublages – cloisons - faux plafonds	45 627,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	AL'L FLOR	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 07 – Carrelage	35 000,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	ETS BAILLY	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 08 - Sols souples	13 863,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	AC ZANGOLI ENT	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 09 - Peintures intérieures	27 462,32 €
18/04/2017	Marché de travaux	ARL ALPIBAT	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 10 – Façades	27 075,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	SARL BESSON	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 11 - Serrurerie	25 120,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	CFA DIVISION de NSA	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 12 - Ascenseur	21 100,00 €
18/04/2017	Marché de travaux	VENITUCCI ENT	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 13 - Chauffage - Plomberie – sanitaires – ventilation	174 941,43 €
18/04/2017	Marché de travaux	Entreprise RATTO	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 14 - Electricité – courants faibles	144 282,18 €
Sous total bâtiments				1 415 246,08 €
18/04/2017	Marché de travaux	CONVERSO TRAVAUX PUBLICS	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 15 - VRD	414 276,60 €
18/04/2017	Marché de travaux	SPORTS et PAYSAGES SA SCOP	Restructuration et extension de la Mairie - Création d'une salle communale Requalification et aménagement des espaces publics Lot n° 16 - Aménagements extérieurs	456 397,90 €
Sous total extérieurs				870 674,50 €
Total				2 285 920,58 €

Mise à jour du règlement d'utilisation des salles communales et du guide de procédure de soutien à la vie associative

Madame Nicole BOULEBSOL, Maire adjointe en charge de la vie associative, rappelle que par délibération en date du 16/11/2014, le Conseil municipal a adopté un guide de procédure pour les mises à disposition de locaux et équipements communaux, ainsi que pour les attributions des subventions aux associations. Le document indique aux associations les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Après deux années de fonctionnement, le Bureau municipal propose de revoir les clauses du guide de procédure et du règlement général d'utilisation des locaux et équipements communaux.

Le projet des règlements a été adressé aux élus en annexe de l'ordre du jour de la réunion.

Au niveau du règlement général d'utilisation des locaux, Madame BOULEBSOL propose que la salle Claude Perdigon soit mise à la disposition des Briataux pour l'organisation de fêtes de famille, selon des modalités suivantes :

- La salle sera disponible deux weekends par mois non successifs et les jours fériés. Sont exclus de la location les fêtes de fin d'année (24 et 25 décembre et 31 décembre et 1^{er} janvier).
- Il est rappelé que la salle n'est pas équipée de cuisine et que le mobilier sera transporté par les services techniques.
- Les horaires sont fixés par rapport au voisinage : obligation de cesser toutes activités et d'avoir quitté les lieux à 1 heure du matin.
- Possibilité de location aux Briataux âgés de 18 ans révolus à 25 ans, sous réserve d'un cautionnement parental.
- Une attestation d'assurance et un chèque de caution seront demandés au demandeur.
- Pour l'encaissement des cautions et des locations une régie municipale sera instituée.
- Le tarif de location est de 250€ pour le weekend et 150€ pour une journée.
- En cas de non-respect du règlement, la salle ne pourra plus être louée par le demandeur.
- Au même titre que les associations utilisatrices, le locataire a obligation de laisser les locaux et ses abords en parfaite état de propreté. L'évacuation de l'ensemble des déchets est à la charge du locataire.

Monsieur le Maire précise que cette démarche répond à de nombreuses demandes de prêt de salle provenant de Briataux et qu'il s'agit d'un test de dépannage avant l'ouverture de la salle communale au Bourg dont les travaux de terrassement ont commencé.

Le Conseil approuve cette initiative. Un règlement de location de la salle Claude Perdigon et des prix pratiqués feront l'objet d'une prochaine délibération.

Le toilettage du **guide des procédures** est également approuvé.

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Attribution des subventions aux associations pour 2017

Les nouveaux critères prennent en compte trois types de subventionnement :

- L'aide aux charges de fonctionnement d'une association sportive extérieure à la commune qui accueille de jeunes Briataux.
- L'aide à l'achat de matériel ou d'équipement.

- L'aide aux initiatives locales pour l'organisation de manifestations festives ou sportives créant une animation et favorisant l'esprit de convivialité et de vivre ensemble. A ce jour, huit grands évènements fédérateurs ont été déterminés : le marché de la création, le vide grenier, le cinéma en plein air, le cross du pain, le fête du pain, le jumping hippique international de Grenoble-Brié, le marché de l'Avent et le 10ème anniversaire de la crantée Jacky Durand à titre exceptionnel.

Le nouveau dispositif, qui a fait l'objet d'une présentation aux associations, ne prévoit pas de subvention de fonctionnement dans la mesure où la mise à disposition de locaux et matériel remplissent cette fonction.

Le Conseil municipal considère que la demande relative au Jumping hippique International de Grenoble-Brié correspond à un parrainage et doit faire l'objet d'un financement budgétaire spécifique. La demande est donc retirée.

Monsieur le Maire explique que la subvention annuelle destinée à l'association La Crèche Halte-Garderie Les Canailoux n'a pas été attribuée dans la mesure où il est dans l'attente d'une réunion de travail entre la CAF, la commune d'Herbeys et l'association, programmée vers la fin du mois de mai, au cours de laquelle seront déterminés les montants des participations financières.

La demande de la Société de Protection des Animaux est ajournée.

Le Conseil municipal alloue aux associations pour l'année 2017 la somme de 13 683€ qui se décomposent de la manière ci-après :

Associations	Effectifs / Nombre de Briataux	Objet	Vote
			2017
Académie de Taekwondo C. Perdigon	58/35	Pratique du TAEKWONDO	900,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers de Brié-et-Angonnes	82/52	Aides activités aux pompiers	400,00 €
	82/52	Aide équipements clique des sapeurs pompiers	300,00 €
APE	160/150	Cinéma en plein air	600,00 €
		10 ans crantée Jacky Durand	400,00 €
Arts & Loisirs	154/79	Marché de l'Avent	300,00 €
Brié Sport	126 /95	Cross du Pain	900,00 €
Club des Briataux	205/123	Vide grenier	200,00 €
		Portage bulletin municipal	800,00 €
Coopérative Scolaire du Barlatier	210/70 élèves	Éveil musical élémentaire	3 943,00 €
		Éveil musical maternelle	1 800,00 €
Crèche Halte-Garderie Les Canailoux	34/11	Mise à disposition bâtiment	non attribuée
Etoile Sportive Vaulnaveys Rugby	249/21	Aides aux animations	420,00 €
Festival du film de Vizille (Les Cinémas Associés)	/	Organisation du festival du film	100,00 €
UMAC	19/7	Aides mémoire ancien combattants	200,00 €
Union des Habitants	268/206	Marché de la création	400,00 €
		Fête du pain	1 500,00 €
USJC Ski	255/26	Pratique du Ski	520,00 €
S.P.A. Du Dauphiné	730/32	Protection des animaux	non attribuée
Total			13 683,00 €

▪ Vote : favorable à la majorité

Participation aux frais de scolarisation des enfants de la commune accueillis à l'école d'Herbeys pour l'année scolaire 2015-2016

Madame le Maire d'Herbeys sollicite une participation financière pour les élèves de la Commune scolarisés à l'école d'Herbeys. Les enfants sont toujours au nombre de deux. Le montant de la contribution a été fixé d'un commun accord entre les communes à 1 400,00€ nets, soit 700,00€ par enfant. Il est rappelé que la capacité du nouveau groupe scolaire du Barlatier est suffisante pour laisser à la collectivité toute latitude pour agir et refuser les demandes de dérogations sauf dans l'un des cas d'exception prévus par l'Éducation Nationale. La participation demandée est retenue.

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités telles que recours amiable, lettres de rappel, poursuites par voie d'huissier de justice.

Madame le Receveur municipal propose d'admettre en non-valeur certains titres de recettes. Il s'agit des sommes de 76,00€ dues par Madame Isabelle CARTA et 0,02€ non versés par La Poste. La proposition est validée.

- Vote : favorable à l'unanimité

Tarifification du droit de stationnement d'un commerce ambulancier sur le domaine communal

Monsieur Stéphane GIUNTA et Madame Amandine GIUNTA, domiciliés sur la commune, sollicitent un emplacement pour pratiquer une activité de commerce de produits de consommation à emporter (pizzas, plats cuisinés) sur le parking du local des services techniques. Considérant que la collectivité territoriale peut délivrer, sur son domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, Monsieur le Maire propose d'appliquer un droit de place mensuel de 40,00€, auxquels s'ajoutent des provisions pour charges mensuelles de 10,00€. Le Conseil municipal approuve les tarifs.

- Vote : favorable à l'unanimité

Gratuité d'un mois de loyer pour un locataire en contrepartie de la réfection de la peinture de l'appartement

L'état des lieux de sortie du locataire Monsieur Gérard NERI d'un appartement locatif des Asphodèles mentionne que les peintures du logement doivent être refaites. Monsieur le Maire propose qu'en contrepartie des travaux de réfection de peinture, le nouveau locataire Monsieur Christophe DAMPNE bénéficie la gratuité d'un mois de loyer. La proposition est approuvée.

- Vote : favorable à l'unanimité

Présentation du rapport conclusif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole des 06/04/2017 et 02/05/2017

Monsieur Nicolas GROJEANNE, adjoint au Maire en charge des finances, explique que les travaux de la CLECT ont débuté tôt dans l'année, à la demande des communes et aussi pour pouvoir financer les urgences détectées dans la maintenance des ouvrages d'art. Cependant la commission s'est réunie deux fois pour arrêter des propositions.

Monsieur GROJEANNE présente le rapport de la CLECT du 02/05/2017 qui fait état de l'évaluation des charges suivantes :

- Ouvrages d'art de voirie au titre des inspections, contrôles techniques et entretien léger (fonctionnement) et gros entretien renouvellement (investissement) ;
- Equipements déclarés d'intérêt métropolitain par la délibération du 3 novembre 2016 : le vélodrome d'Eybens, l'Hexagone de Meylan et la MC2 de Grenoble ;
- Chemins ruraux ;
- Corrections des charges de voirie par rapport à 2015 ou 2016 lorsque les communes ont fait part de modifications par le biais des procès-verbaux définitifs recensant les éléments physiques de voirie transférés ;

- Charges de personnel transférées pour le suivi et le contrôle d'Actis, Office Public de l'Habitat de la région grenobloise.

La CLECT ayant rendu ses conclusions, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT élaboré et les montants de révisions des Attributions de Compensation (AC).

Au niveau communal, dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la correction correspond à la prise en charge de la dépense annuelle des entretiens courants des ouvrages d'art de voirie en fonctionnement (4 016€) et des gros entretiens renouvellement en investissement (5 829€).

En ce qui concerne, les chemins ruraux, aucun transfert n'a été procédé.

Le montant de l'AC communale révisée de 88 341€ ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des Conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil municipal approuve le rapport présenté.

- Vote : favorable à l'unanimité

Présentation du rapport sur le déploiement du compteur Linky sur le territoire par la commission communale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge BOZZARELLI, Conseiller municipal.

La commission communale en charge de présenter un rapport sur le déploiement du compteur Linky a établi une note synthèse qui a fait l'objet d'une communication à l'ensemble des élus.

A la suite de la présentation, Monsieur le Maire rappelle que :

- La commune a transféré sa compétence en matière de distribution d'énergie électrique au Syndicat des Energies du Département de l'Isère qui regroupe 90% des communes de l'Isère ;
- La Métropole n'a pas la compétence pour interdire ou autoriser la pose des compteurs Linky ;
- Le concessionnaire est seul responsable du fonctionnement de ses équipements.

Le débat porte sur la valeur du rapport non cautionné par une autorité scientifique reconnue et sur le cadre juridique de sa diffusion.

Les critères de sélection du document sont source de confusion et non pas de réflexion.

Le Conseil municipal :

- Remercie les participants du travail fourni ;
- Précise que le document n'est pas abouti et nécessite d'être retravaillé.

- Vote : favorable à la majorité

Divers / Plan Communal de Sauvegarde

La commune a réalisé le premier essai de déclenchement d'alerte à la population en utilisant les numéros de téléphone des élus. Le test a démontré la nécessité d'être plus explicite au niveau du message d'alerte. Monsieur Nicolas GROJEANNE présentera le dispositif à la réunion du Conseil municipal de juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Le présent compte rendu sera affiché à la porte de la mairie le 19/05/2017.

Le Maire,
Bernard CHARVET

